

Document: EB 2006/89/R.25/Rev.1
Agenda: 13 c) iv)
Date: 14 décembre 2006
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République socialiste démocratique de Sri Lanka pour le

Programme de développement des petites entreprises de plantation

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Sana Jatta

Chargé de programme de pays

Téléphone: +39 06 5459 2446

Courriel: s.jatta@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

Téléphone: +39 06 5459 2374

Courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Recommandation d’approbation | ii |
| Carte de la zone du programme | iii |
| Résumé du prêt | v |
| I. Le programme | 1 |
| A. Principal créneau de développement visé par le programme | 1 |
| B. Financement proposé | 1 |
| C. Groupe cible et participation | 2 |
| D. Objectifs de développement | 3 |
| E. Harmonisation et alignement | 3 |
| F. Composantes et catégories de dépenses | 4 |
| G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats | 4 |
| H. Avantages et justification économique et financière | 5 |
| I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement | 5 |
| J. Principaux risques | 6 |
| K. Durabilité | 6 |
| II. Instruments juridiques et autorité | 7 |
| III. Recommandation | 7 |
| | |
| Annexe | |
| Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l’accord de prêt négocié | 8 |
| | |
| Appendices | |
| I. Key references documents (Principaux documents de référence) | |
| II. Logical framework Cadre logique | |

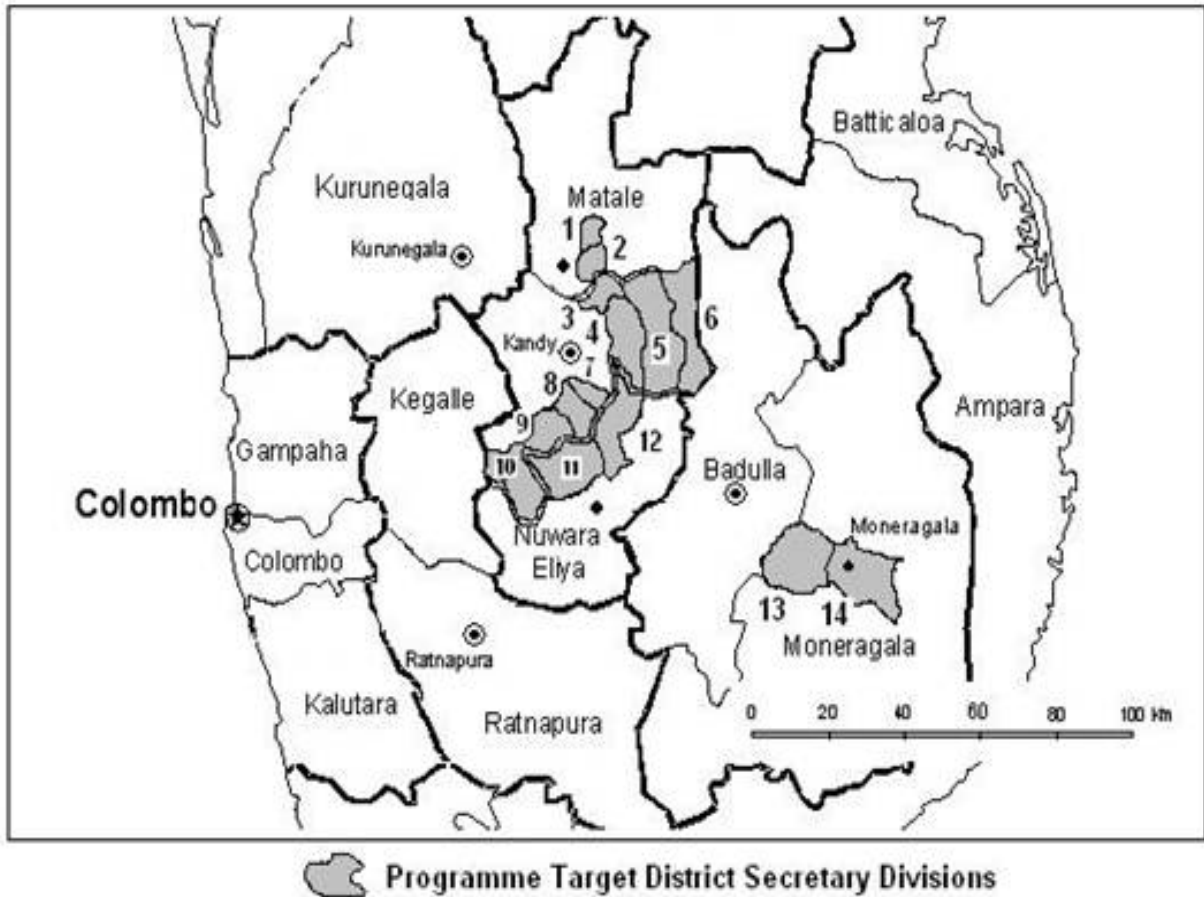
Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République socialiste démocratique de Sri Lanka, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

Carte 1: Divisions des districts prioritaires dans la zone du programme

(les zones de la compagnie régionale de plantation ainsi que les plantations non viables actuellement gérées par des entreprises d'État [Elkaduwa Plantations Limited, Janatha Estates Development Board et Sri Lanka State Plantation Corporation] ne sont pas incluses)



Carte 2: Districts et provinces de Sri Lanka



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République socialiste démocratique de Sri Lanka

Programme de développement des petites entreprises de plantation

Résumé du prêt

| | |
|---|--|
| Institution initiatrice: | FIDA |
| Emprunteur: | République socialiste démocratique de Sri Lanka |
| Organisme d'exécution: | Ministère des plantations |
| Coût total du programme: | 39,9 millions de USD |
| Montant du prêt du FIDA: | 15,25 millions de DTS (équivalent approximativement à 22,5 millions de USD) |
| Conditions du prêt du FIDA: | 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75 %) par an |
| Cofinanceurs: | Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) Wellassa Rubber Company (WRC) Institutions financières participantes (IFP) |
| Montant du cofinancement: | USAID: 5,5 millions de USD WRC: 5,2 millions de USD IFP: 1,9 million de USD |
| Conditions du cofinancement: | USAID: don WRC: don IFP: prêt |
| Contribution de l'emprunteur: | 3,8 millions de USD |
| Contribution des bénéficiaires: | 1,0 million de USD |
| Institution chargée de la préévaluation: | FIDA |
| Institution coopérante: | Directement supervisé par le FIDA |

Proposition de prêt à la République socialiste démocratique de Sri Lanka pour le programme de développement des petites entreprises de plantation

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Les colons exploitant les plantations de thé non viables qui ont bénéficié des programmes de réinstallation de l'ancienne Autorité nationale pour la diversification de l'agriculture et la colonisation agraire (ou l'Autorité de Hadabima) et de l'Autorité de Mahaweli de Sri Lanka, ainsi que les paysans sans terre vivant dans les villages voisins et les petits planteurs du district du Moneragala comptent parmi les ménages les plus pauvres du pays. Afin de répondre aux besoins de ces groupes de populations pauvres, le programme: i) appuiera la politique du gouvernement, qui vise à améliorer la productivité des terres des anciennes plantations de thé en accordant des baux à long terme aux populations pauvres dans le cadre de systèmes de sous-traitance, à diversifier la production et à faciliter l'accès aux marchés et aux services liés au commerce du thé; et ii) encouragera les petits exploitants à diversifier leurs cultures, autour de l'hévéa, en régime de sous-traitance, avec la pleine participation et le cofinancement du secteur privé. Le programme comprend deux sous-programmes: celui des plantations de thé du centre du pays, exploitées en sous-traitance, et celui des petites plantations d'hévéas du district de Moneragala.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt de 15,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 22,5 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables, dans le but de contribuer au financement du programme de développement des petites entreprises de plantation. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an. Les décaissements seront étalés sur dix ans et le prêt sera remboursé par tranches égales en 60 échéances semestrielles, fixées au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre de chaque année, commençant le 1^{er} mars 2017 et se terminant le 1^{er} septembre 2046.

Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation annuelle attribuée à Sri Lanka au titre du système d'allocation fondé sur la performance est de 3,96 millions de USD. Cependant, par suite de réaffectation au sein de la région, l'allocation de Sri Lanka a été portée à 22,5 millions de USD.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2003, la dette extérieure de Sri Lanka atteint 10,6 milliards de USD, soit 58% du PIB. Toutefois, elle est en grande partie accordée à des conditions particulièrement favorables, si bien que les commissions de service à acquitter ne représentent que 11,6 % des recettes d'exportation. Le pays assure le service de sa dette avec régularité et dispose d'une bonne capacité d'absorption. Sri Lanka a été le premier pays à bénéficier d'un prêt du FIDA en avril 1978. En juillet 2006, le montant total des engagements du FIDA envers ce pays s'élevait à 151,1 millions de USD, sous forme de prêts à des conditions particulièrement favorables, accordés à 13 interventions, dont neuf sont achevées. Le rythme des décaissements de Sri Lanka est relativement lent par rapport à la moyenne du FIDA. Le taux de remboursement est excellent.

Flux de fonds

5. Le prêt du FIDA transitera par un compte spécial géré par l'unité de coordination du programme, d'où les fonds seront ensuite crédités aux comptes des unités de programme et des agents d'exécution. Le paiement direct par le FIDA des sous-traitants et prestataires de services est également prévu lorsque l'importance des sommes concernées le justifiera.

Modalités de supervision

6. Le programme sera directement supervisé par le FIDA. Compte tenu de ses aspects novateurs, le FIDA et le gouvernement examineront ensemble les progrès accomplis à la troisième et à la septième année du programme.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue pour le programme.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues pour améliorer la gouvernance du prêt du FIDA: i) les comptes du programme seront vérifiés annuellement par le Vérificateur général des comptes de Sri Lanka, conformément aux directives du FIDA relatives à la vérification des comptes de projet; ii) le Vérificateur général rédigera une lettre de recommandations après chaque vérification, et les missions de supervision rendront compte de la suite donnée à ces recommandations; et iii) la passation des marchés se fera conformément aux nouvelles dispositions du FIDA en la matière.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

9. Le programme ciblera environ 8 700 ménages, soit 39 250 personnes, notamment les colons exploitant les plantations de thé, les petits planteurs de thé marginalisés de la région centrale du pays, ainsi que les producteurs vivriers pauvres de la zone intermédiaire du district de Moneragala, désireux de se lancer dans la culture de l'hévéa.

Méthode de ciblage

10. Les critères retenus pour le choix du groupe cible sont le seuil de pauvreté et la vulnérabilité aux facteurs structurels générateurs de pauvreté. Le programme met également l'accent sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des populations pauvres, notamment dans la répartition des terres et la prise de décision à tous les niveaux.

Participation

11. Le programme mettra en place des systèmes institutionnels propres à assurer la pérennité des actions/activités entreprises. Il renforcera les institutions de base des pauvres, augmentera la capacité de négociation de ceux-ci et leur permettra de participer activement à la prise de décision à tous les niveaux. Des petits groupes d'auto-assistance, composés de 10 à 30 personnes, seront formés. Ils seront fédérés, sur demande, aux niveaux de la plantation, de la division ou du district, en vue de renforcer leur capacité de négociation. Ces groupes organiseront l'auto-assistance, recueilleront et géreront l'épargne, mobiliseront le crédit et autres services, et prendront les décisions concernant les investissements et autres questions d'intérêt collectif au niveau de la communauté. En tant qu'entreprises privées, ils exploiteront leurs actifs et investiront dans un but lucratif. Ils traiteront avec les banques et autres organisations financières, les centres de recherche et les services de vulgarisation, les fournisseurs d'intrants et les organismes de commercialisation, afin d'obtenir les services dont ils ont besoin pour leurs membres. Les familles accéderont à la propriété foncière et décideront, avec un appui du programme, de la diversification de leurs cultures.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le but du programme est d'améliorer de façon durable les moyens de subsistance et la situation sociale des petits producteurs. Ses objectifs sont les suivants:
- i) renforcer les capacités et les compétences des bénéficiaires, et établir des filières durables entre les plantations exploitées en sous-traitance et les entreprises de transformation en aval;
 - ii) inciter les petits producteurs de thé et de caoutchouc à améliorer le régime foncier auquel ils sont soumis et à développer des systèmes de sous-traitance rentables et durables;
 - iii) aider les producteurs à accroître leurs profits par l'amélioration du traitement après récolte et de la commercialisation, et par l'établissement de partenariats public-privé mutuellement bénéfiques; et
 - iv) mettre en place des services financiers et les développer.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le programme vise à introduire un nouveau modèle de culture en sous-traitance reposant sur un meilleur accès à la terre et aux marchés. Sa réussite jetterait les bases d'une restructuration plus large de l'ensemble du secteur, y compris les plantations de thé non viables de l'État implantées dans le centre du pays. L'accès plus aisé aux terres de ces plantations donnera aux petits exploitants et aux colons les moyens de s'autonomiser et à terme d'améliorer leur situation économique, ainsi que celle des plantations. Le sous-programme de culture de l'hévéa dans le district de Moneragala est effectivement un partenariat entre les secteurs public et privé visant à développer la filière. Il garantira la sûreté des débouchés aux petits producteurs de caoutchouc auprès des partenaires privés et, inversement, celle des approvisionnements de ces derniers.

Politiques et stratégie d'alignement du FIDA

14. Les objectifs globaux du programme de pays du FIDA sont la réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages. La stratégie de pays du FIDA pour la période 2002-2007 identifie trois secteurs d'intervention: i) la zone sèche, où la plupart des «pauvres structurels» sont concentrés; ii) le secteur des petites plantations, où persistent des poches de pauvreté extrême et chronique; et iii) les zones côtières, où les populations pauvres vivent de la pêche de subsistance. Le tsunami de 2004 a bouleversé ces priorités et conduit le FIDA à appuyer deux interventions en faveur de la remise en état et du rétablissement des actifs. Le présent programme ressortit au deuxième secteur et correspond aux trois objectifs du Cadre stratégique 2002-2006 du FIDA.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le programme appuie la politique récemment annoncée par le gouvernement, consistant à améliorer l'exploitation des plantations de l'État par des réformes de gestion et l'utilisation plus efficace des ressources, plutôt que par le recours à la privatisation. Cette politique sera accompagnée de mesures financières et fiscales propres à encourager une efficacité accrue.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le programme est une initiative appuyée par plusieurs partenaires, notamment l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le secteur privé et les banques locales. Conçu dans le droit fil des projets actuellement exécutés par la Banque asiatique de développement dans le secteur du thé, c'est en outre la seule intervention extérieure proposée pour remédier aux problèmes de viabilité des plantations de thé et encourager la culture de l'hévéa.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme se subdivise en deux sous-programmes: l'un concernant les plantations de thé exploitées en sous-traitance dans la région centrale du pays et l'autre, les petites plantations d'hévéas du district de Moneragala. Chaque sous-programme comprend des composantes visant: i) le développement communautaire et le renforcement des institutions; ii) le développement et la diversification des cultures conduites en sous-traitance; iii) la transformation et la commercialisation; iv) le financement rural et le crédit; et v) la gestion des sous-programmes. Le programme améliore l'accès des colons et des petits producteurs des villages adjacents aux terres des plantations marginales, et soutient la diversification et le développement des systèmes d'exploitation en sous-traitance des plantations de thé et d'hévéas. Des groupements d'agriculteurs et de communautés seront formés pour organiser la fourniture d'intrants, la vulgarisation, la transformation et la commercialisation, l'épargne et le développement du crédit, les activités créatrices de revenus et le développement social. La gestion des installations de traitement du thé et du caoutchouc sera améliorée ou développée par la sous-traitance à des sociétés privées et par la modernisation d'unités sélectionnées. Les organisations de producteurs et les groupements villageois seront mis en rapport avec les institutions financières afin de leur assurer un accès durable aux financements dont ils ont besoin. Chaque sous-programme sera géré par une unité de gestion de programme, la coordination générale étant assurée par le Ministère des plantations.

Catégories de dépenses

18. Les principales catégories de dépenses et leur part du coût total sont les suivantes: génie civil (8%), véhicules (2%), matériel et fournitures (7%), prestations de services, assistance technique, formation et ateliers (14%), intrants et subventions de contrepartie (37%), crédit (20%), traitements et indemnités (8%); et exploitation et entretien (4%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. L'exécution sera coordonnée par le Ministère des plantations. Les partenaires d'exécution du sous-programme concernant le thé sont: l'Institut de recherche sur le thé, le Département de l'agriculture, le Département des exportations agricoles, le Commissariat aux questions foncières, les Autorités de Hadabima et Mahaweli, l'Autorité de développement des petites plantations de thé, le département du développement régional de la Banque centrale de Sri Lanka et les autorités des districts et des provinces. Les partenaires du sous-programme concernant la production de caoutchouc seront le Département de développement du caoutchouc, l'Institut de recherche sur le caoutchouc, le Commissariat aux questions foncières, le Département du développement régional de la Banque centrale, la Wellassa Rubber Company, les départements de l'agriculture, de l'agriculture d'exportation et de la sylviculture, et les autorités des districts et des provinces.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le Ministère des plantations, en qualité d'agent principal du programme, se chargera d'en assurer la coordination et la gestion. Les institutions de base seront mises en place par les ONG compétentes; les activités agricoles seront exécutées et appuyées par la direction des plantations, les départements techniques et les instituts de recherche. Les activités de financement rural seront gérées par le département du développement régional de la Banque centrale. La Wellassa Rubber Company, quant à elle, créera une pépinière et une ferme école, et financera les infrastructures rurales, ainsi que les activités locales de transformation et de commercialisation.

Rôle de l'assistance technique

21. L'appui à exécution sera assuré par des institutions et des consultants nationaux qualifiés et réputés, le recours à des experts extérieurs restant exceptionnel. Une grande partie des fonds versés par l'Agence des États-Unis pour le développement international sera affectée à l'assistance technique.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Des mémorandums d'accord seront établis avec les agents d'exécution au fur et à mesure des besoins. En outre, au cours de la première année du programme, un accord de prêt subsidiaire sera mis en œuvre par le Ministère des finances et de la planification et la Banque centrale pour l'exécution des activités relatives au financement rural.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est évalué à 39,9 millions de USD pour la durée d'exécution de dix ans. Le coût du sous-programme concernant les plantations de thé de la région centrale s'élève à 9,9 millions de USD, tandis que celui du sous-programme de production de caoutchouc du district de Moneragala est de l'ordre de 28,7 millions de USD. Le coût de la coordination nationale se chiffre à 1,3 million de USD. Le programme sera cofinancé par: i) un prêt du FIDA de 22,5 millions de USD (56% du coût total); ii) un don de l'Agence des États-Unis pour le développement international atteignant 5,5 millions de USD (14%); iii) un don de la Wellassa Rubber Company de 5,2 millions de USD (13%); iv) des concours des institutions financières participantes d'un montant de 1,9 million de USD (5%); v) une contribution des bénéficiaires s'élevant à 1,0 million de USD (3%); et vi) un apport du gouvernement, correspondant aux droits et taxes, de 3,8 millions de USD (9%). Tous ces financements ont fait l'objet d'engagements de principe.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le programme

24. Le programme aidera 8 700 ménages (39 250 bénéficiaires) à accroître leur production agricole par le biais de systèmes intégrés de culture du thé utilisés sur plus de 3 000 hectares et de systèmes intégrés de culture de l'hévéa sur plus de 3 800 hectares. Ses principaux avantages quantifiables sont les suivants: i) augmentation de la production et de la qualité des cultures vivrières, ainsi que de celles du thé et de l'hévéa; ii) hausse des revenus grâce à la mise en place d'installations de transformation créatrices de valeur ajoutée pour la fabrication du latex et d'autres produits; iii) autonomie renforcée et développement économique et social participatif des pauvres; et iv) établissement de liens commerciaux rentables et à long terme entre les producteurs et les transformateurs ou acheteurs.

Viabilité économique et financière

25. Le taux de rentabilité interne global du programme est évalué à 16,5 % sur une période de 25 ans. L'analyse indique que l'augmentation progressive de la charge financière est marginale par rapport aux avantages escomptés.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Compte tenu du caractère novateur et institutionnel du programme, des dispositions ont été prises pour créer un système efficace de suivi et évaluation ainsi que de gestion informatisée, comprenant des indicateurs du système de gestion des résultats et l'impact. Des ateliers annuels et participatifs axés sur la planification et la budgétisation, réunissant les parties prenantes, permettront l'échange d'informations et l'examen des ajustements nécessaires. Des ateliers seront également consacrés à une série de questions de politiques.

Innovations en matière de développement

27. Le programme met en place la sous-traitance en recourant à la distribution des terres des plantations aux colons et aux villageois, qu'il aide à devenir de petits exploitants et à s'organiser au sein d'institutions de base propres à rationaliser l'approvisionnement en intrants, la commercialisation et les autres services essentiels. Il favorise également l'harmonie sociale entre colons et villageois. Certains de ces principes ont été appliqués avec succès à petite échelle. Le programme permettra leur mise en œuvre à plus grande échelle. S'agissant du caoutchouc, le programme appuiera la participation du secteur privé au développement de systèmes de petite exploitation et à leur mise en rapport avec les marchés. Il encourage également le commerce équitable, la certification biologique, et la signature de contrats de livraison avec les transformateurs et les acheteurs, garantissant l'accès à des créneaux haut de gamme.

Approche d'élargissement

28. Le programme intègre un ensemble d'activités autonomes visant à restructurer les plantations de thé actuellement exploitées par des colons et des petits planteurs. L'obtention de résultats probants encouragera le gouvernement à élargir cette approche à d'autres domaines, notamment le secteur des plantations de thé non viables appartenant à l'État. La longueur de la période d'exécution s'explique par la durée de gestation des cultures de plantation. L'élargissement pourrait donc avoir lieu pendant l'exécution du programme et non à son achèvement ou ultérieurement.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le programme est exposé à plusieurs risques. Premièrement, la complexité des procédures, ainsi que les faiblesses institutionnelles et les ingérences politiques pourraient faire obstacle à l'application des conditions stipulées dans les contrats de bail en faveur des pauvres. Pour atténuer ce risque, le programme établira un contrat de bail type, dont l'agrément s'effectuera à la convenance du FIDA. Deuxièmement, l'attribution des terres est implicitement porteuse de conflits entre villageois dans le centre du pays. Pour atténuer ce risque, le programme comporte des mesures visant à promouvoir l'harmonisation sociale. Troisièmement, les anciens travailleurs des plantations et les colons pourraient se soustraire à la diversification des productions et reprendre la culture du thé, qui procure des revenus plus sûrs. Le programme renforcera en conséquence les mesures d'encouragement à la diversification. Quatrièmement, l'instabilité gouvernementale risque d'entraîner des changements, voire des renversements, de politique pendant la période d'exécution de dix ans. La conception du programme prévoit la possibilité d'ajustements pour faire face à une telle éventualité.

Classification environnementale

30. Conformément aux procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé dans la catégorie B, car il est peu probable qu'il ait un impact négatif important sur l'environnement. Les interventions proposées seront localisées, emploieront beaucoup de main-d'œuvre, et consisteront à restaurer et à améliorer les sols. Par ailleurs, elles reposeront sur une planification rigoureuse de l'utilisation des terres. L'adoption de modèles de cultures diversifiées devrait atténuer la dégradation des sols et améliorer la diversité biologique.

K. Durabilité

31. Les systèmes fondés sur la culture du thé et de l'hévéa sont financièrement viables et écologiquement durables. La création d'institutions de base dotera les pauvres des instances nécessaires pour poursuivre un développement effectivement axé sur les populations après l'achèvement du programme. Les arrangements commerciaux aideront les pauvres à accéder durablement aux marchés tandis que l'établissement

de liens avec le secteur financier leur assurera en permanence l'accès aux ressources financières.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République socialiste démocratique de Sri Lanka et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
33. La République socialiste démocratique de Sri Lanka est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quinze millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (15 250 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} septembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75 %) par an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 16 novembre 2006)

Accord de prêt subsidiaire

1. Le Gouvernement conclura un accord de prêt subsidiaire (APS) avec le Département du développement régional (DDR) de la Banque centrale en vue de l'exécution de la composante finance et crédit ruraux des deux sous-programmes. L'organisme chef de file soumettra le projet d'APS à l'approbation du FIDA avant sa signature. L'APS prévoira notamment que:
 - a) Le Gouvernement transférera au DDR les fonds disponibles, sous la forme d'un prêt, conformément aux programmes de travail et budgets annuels et aux procédures habituelles du Gouvernement en matière d'aide au développement.
 - b) Le DDR exprimera, dans une déclaration, son attachement à la réalisation des buts et objectifs du programme et s'engagera, pour se rapprocher de ces buts et objectifs, à entreprendre les activités de financement et crédit ruraux conformément à l'accord de prêt et au règlement en matière de crédit, qui seront annexés à l'APS.

Fonds renouvelable

2. Le DDR établira et entretiendra un fonds renouvelable où seront déposées toutes les recettes nettes provenant des crédits financés directement ou indirectement par le prêt. Le fonds renouvelable sera utilisé pour financer des crédits aux institutions financières participantes (IFP) qui seront sélectionnées par le DDR, jusqu'à la date qui sera spécifiée dans l'accord subsidiaire avec l'IFP concernée ou, si aucune date n'est mentionnée, jusqu'à ce que tous les paiements au titre du service du prêt aient été intégralement effectués. Toutes les IFP sélectionnées feront l'objet d'un examen et d'une approbation préalables du FIDA. Les dispositions nécessaires pour la rétrocession à des emprunteurs secondaires répondant aux critères d'admissibilité, parmi lesquels des institutions communautaires de base, seront prises par les IFP, conformément à l'accord subsidiaire avec l'IFP concernée.

Accords subsidiaires avec les IFP

3. Les modalités et conditions de rétrocession par le DDR seront basées sur les termes des accords de prêt subsidiaires conclus avec les IFP sélectionnées, et les prêts consentis au titre desdits accords seront basés sur le règlement en matière de crédit qui précisera, entre autres, les critères d'admissibilité concernant les prêts secondaires et les taux de rétrocession. Le règlement en matière de crédit, essentiellement sous la forme approuvée par le FIDA, s'appliquera à tous les crédits accordés aux bénéficiaires du programme et financés directement ou indirectement par le prêt.

Assurance du personnel du programme

4. Le personnel du programme sera assuré contre les risques de maladie et d'accident conformément à la pratique officielle suivie par le Gouvernement à l'égard des fonctionnaires nationaux.

Égalité entre les sexes – exécution

5. Le Gouvernement veillera à ce que les modalités d'exécution du programme tiennent compte des sexospécificités et à ce que les parties fassent de même dans leurs activités. Il veillera à ce que les bénéficiaires de sexe féminin soient pleinement représentés dans toutes les activités du programme et en tirent des avantages appropriés.

Égalité entre les sexes – dotation en personnel et gestion du programme

6. Aucun effort ne sera négligé pour que les femmes participent sur un pied d'égalité aux activités de l'unité de coordination du programme (UCP), des unités de gestion des sous-programmes, et des comités de coordination des sous-programmes. La sélection et le recrutement des cadres du programme (coordonnateur du programme et directeurs des sous-programmes) seront opérés dans un souci de parité. Toutes choses égales par ailleurs, la préférence sera accordée, dans le processus de recrutement, aux candidats de sexe féminin.

Pratiques de gestion des pesticides

7. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, les parties appliqueront dans l'exécution du programme des pratiques phytosanitaires appropriées. À cet effet, le Gouvernement veillera à ce que les pesticides fournis aux fins du programme ne comprennent aucun produit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentaire et l'agriculture (FAO) et ses avenants, ou visé aux tableaux 1 (extrêmement dangereux) et 2 (très dangereux) des lignes directrices pour la classification des pesticides par risque 1996-1997, et leurs avenants, telles que recommandées par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi

8. Le Gouvernement s'assurera que les systèmes de suivi et évaluation du programme incluent notamment les indicateurs du système FIDA de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), que le Fonds lui communiquera.

Rapports d'activité

9. a) **Rapports semestriels d'activité.** En vue de la préparation et de la présentation des rapports semestriels et des rapports annuels de synthèse (matériel et financier), chacun des directeurs des sous-programmes et les autres parties au programme présenteront à l'unité de gestion du sous-programme intéressée des rapports semestriels reflétant l'avancement technique et matériel des activités réalisées pendant le semestre considéré et contenant des états financiers concernant les dépenses correspondant à ce semestre. Chacune des unités de gestion des sous-programmes établira des rapports semestriels sur les activités réalisées au titre du programme dans la région relevant de sa compétence, et les soumettra à l'UCP en vue de l'établissement du rapport semestriel global sur les activités du programme.
b) **Rapports annuels d'activité.** Les rapports semestriels préparés par chacune des unités de gestion des sous-programmes et chacune des autres parties au programme serviront de base à l'élaboration des rapports annuels d'activité correspondant aux divers sous-programmes, établis selon les mêmes modalités que les rapports semestriels d'activité et dont l'UCP réalise la synthèse.

Exonération fiscale

10. Le Gouvernement exonérera de droits et taxes l'importation, l'achat et la fourniture de tous biens, travaux de génie civil et services financés par le prêt. À cet effet, il s'assurera que tout avis, certificat d'exonération fiscale ou autre document requis pour ces exonérations est délivré promptement. La valeur de ces exonérations sera imputée sur les fonds de contrepartie que le Gouvernement s'est engagé à apporter au programme.

Attribution des terres

11. Le Gouvernement veillera à ce que les dispositions en matière d'attribution des terres aient été finalisées selon les modalités et aux conditions acceptables par le FIDA, et que les modalités et conditions des accords de bail et/ou autres instruments juridiques nécessaires pour assurer la sécurité de jouissance par le

groupe cible de n'importe quelle terre soient acceptables par le FIDA et adoptées par les autorités compétentes sous la forme ainsi acceptable par le FIDA.

Causes supplémentaires de suspension

12. a) Le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt au cas où l'un des événements décrits ci-après se produirait:
- i) Le règlement en matière de crédit, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir des conséquences matérielles défavorables sur la composante relative aux services financiers ruraux.
 - ii) L'APS, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir des conséquences matérielles défavorables sur le programme.
 - iii) Le FIDA a établi que les avantages matériels du programme ne parviennent pas au groupe cible, ou profitent à des personnes ne faisant pas partie de ce groupe.
 - iv) Alors que le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles d'actes de corruption ou de pratiques frauduleuses ont été portées à son attention à propos de l'exécution du programme, ce dernier n'a pas enquêté sur ces allégations avec une diligence et une détermination suffisante aux yeux du FIDA; ou, alors que le FIDA a établi, sur la base des conclusions de l'enquête et autres éléments dont il dispose et en concertation avec le Gouvernement, que de telles pratiques ont eu lieu, ce dernier ne prend pas en temps utile des mesures correctives jugées satisfaisantes par le Fonds.
- b) Le FIDA suspendra en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt si le rapport annuel d'audit du programme demandé dans l'accord de prêt n'a pas été dûment établi dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable, précisée dans cet accord.

Conditions préalables aux retraits

13. Les conditions préalables au décaissement sont les suivantes:

Il ne sera procédé à aucun retrait en rapport avec les activités de financement et de crédit ruraux tant que l'APS n'aura pas été signé par le Gouvernement et le DDR, selon les modalités et aux conditions approuvées par le FIDA, et que le FIDA n'aura pas reçu un exemplaire authentifié de l'APS signé, auquel aura été joint le règlement en matière de crédit, qui en constituera une partie intégrante.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

14. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
- a) le Gouvernement a dûment établi le Comité de pilotage du programme, l'UCP, l'unité de gestion du sous-programme de la région centrale et l'unité de gestion du sous-programme de la région de Moneragala;
 - b) le coordonnateur du programme, le chef comptable (UCP), les directeurs du sous-programme de la région centrale et du sous-programme de la région

de Moneragala ont été dûment désignés par le Gouvernement et approuvés par le FIDA;

- c) le compte spécial et les comptes du programme ont été dûment ouverts et toutes les autorisations ou pouvoirs nécessaires pour administrer ces comptes ont été dûment accordés;
- d) le Gouvernement a ouvert les crédits budgétaires requis pour la première année d'exécution du programme;
- e) l'accord de prêt a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- f) un avis juridique favorable délivré par le Ministre de la justice ou toute autre autorité juridique agréée par le FIDA, acceptable tant dans la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files
Sri Lanka COSOP

Learning Note on Rural Finance

Learning Note on Sustainability

Policy on Rural Finance

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Prerequisites of Gender Sensitive Design

Private-Sector Partnership and Development Strategy

Logical framework

| Strategic Goal | Key performance indicators (gender disaggregated) | Means of Verifications | Critical Assumptions / Risks |
|--|--|---|---|
| Livelihoods of 8 700 settler and smallholder households are improved | -Number of households with improved assets -%age increase in households above poverty line -%age decrease in child malnutrition | -Sample household surveys; -Government statistics -Participatory impact monitoring -Progress & supervision reports | |
| Purpose Put in place sustainable outgrower and smallholder production systems for estate settlers and smallholders | Indicators (gender disaggregated) -Number of settlers & smallholders in outgrower schemes -Area cropped under tea-based and rubber-based systems -%age increased in crop yields and productivity -%age increase in non-traditional products (fruit, milk, etc) -% increase in youth employment | Means of Verifications -Estate surveys -Sub-sector studies -Beneficiary self-assessments -Impact assessment & surveys -Final Programme Evaluation | Critical Assumptions / Risks -No major market disruption in estate and crops -Macro-economic and political stability -Favourable policy framework |
| Outputs (Components) 1. Community development and institutions building | Indicators (gender disaggregated) -No. of community organizations established & functioning -No. of poor in groups reaches 60-70 per cent of beneficiaries -% women in leadership positions in groups -No. of land allocation disputes resolved through dialogue | Means of Verifications -Statistics of the Tea Smallholder Development Authority and others -Field and household surveys -Estate statistics | Critical Assumptions / Risks -Little interference by politicians and unions -Considerable devolution of decision making target group level accepted |
| 2. Improved land use and outgrower models adopted on 6 800 ha | -% area under improved land use and diversification plans -Yield of tea has increased by 10 per cent -Crop diversification adopted by 30-40 per cent of farmers -Number of long-term secure leases given to outgrowers | -Estate statistics -Statistics of nucleus enterprises -Survey reports -Final evaluation | -Policy for plantation sector and subleasing regulations remain favourable -No political interference in land alienation implementation level |
| 3. Processing, value addition and marketing of commodities produced by outgrowers | -Number of non-tea processing facilities running efficiently -Number of public-private marketing contracts functioning -% increase in the average sales prices for commodities, & %age share of higher grades | -Estate statistics -Beneficiary assessments -Progress & supervision reports | -International market conditions & climate for private sector investment remain favourable -estate produce |
| 4. Rural Financial services and credit facilities for outgrowers and factory owners | -Number of farmers' and small credit groups functioning -Number, type, and volume of loans given out to outgrowers -Portfolio at risk percentage not higher than 10 per cent -Loan recovery rates higher than 90 per cent | -Progress reports -Surveys and studies -Impact assessment -Reports by financing institutions | -Line ministries and rural financing institutions address institutional weakness and support borrowers |
| 5. Policy dialogue on estate sector reforms | -New legislation on land redistribution of estate lands -Number of dialogue on public-private partnership issues -New regulations on timber use and environmental regulations in Knuckles Conservation area | -Gazette notifications -Programme Reports -Minutes of Steering Committee meetings | Plantation policy remains favourable for private sector participation |

